

## Quelles couvertures en cas de COVID-19 ?



### ASSISTANCE EN CAS DE COVID-19

- **Frais médicaux, chirurgicaux et hospitalisation** de l'assuré en cas de maladie COVID-19.
- **Les frais de prolongation du séjour à l'hôtel**, couvrant ladite prolongation de l'hébergement jusqu'à 14 jours pour les cas « COVID-19 Positifs » qui doivent être mis en quarantaine.
- **Rapatriement des personnes malades**, un billet alternatif en cas de perte de leur retour souscrit avant le départ en raison d'une mise en quarantaine obligatoire pour cause de «COVID-19 Positif».
- **Retour de l'Assuré suite à une hospitalisation ou décès d'un membre de la famille** comme conséquence de la COVID-19
- **Rapatriement du compagnon** de l'assuré en cas de rapatriement
- **Déplacement d'un accompagnant** en cas d'hospitalisation.



### ANNULATION DU VOYAGE SUITE A LA COVID-19

- **Frais d'annulation de voyage de l'assuré en cas de COVID-19 avec test positif - par PCR** (y compris patients asymptomatiques), pendant les 14 jours précédant le départ du voyage.
- **Frais d'annulation de voyage du compagnon en cas de COVID-19 Positif de l'assuré**
- **Frais d'annulation de voyage dans le cas où un membre de la famille est testé Positif à la COVID-19 avec test positif - par PCR** (habitant à la même adresse que l'assuré) dans les 14 jours précédant le départ.
- **Dans le cas échéant si les membres de la famille** qui n'habitent pas à la même adresse, l'annulation de l'assuré serait couverte dans le cas où ils développeraient des symptômes graves de toute maladie, y compris COVID-19.
- **Frais d'annulation suite au décès de l'assuré** ou d'un membre de sa famille.
- **Décès de la personne** qui s'occupe des mineurs.
- **Décès du supérieur** hiérarchique.